

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE MISE
EN PLACE D'UNE BENNE SUR LE DOMAINE
PUBLIC**

Arrêté de police N°41/2018 du 24 mai 2018

Le Maire de la commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande écrite formulée par la société Delmer de mettre en place une benne sur le domaine Public face au N° 10 de la rue d'Etampes 59287 Guesnain afin d'effectuer des travaux d'aménagement d'une entrée de maison en enrobé.

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers.

ARRETE

ARTICLE 1 La société Delmer est autorisée à installer une benne de manière provisoire face au N° 10 de la rue d'Etampes 59287 Guesnain du **lundi 28 mai 2018 au vendredi 01 juin 2018 inclus.**

ARTICLE 2 La mise en place de la benne doit être effectuée dans le respect des règles de stationnement en vigueur. et sera faite de manière à laisser passer les piétons et les poussettes d'enfants.

ARTICLE 3 Toute benne pleine de déblais doit être relevée immédiatement, ou au plus tard à la fin de la journée. Le contenu de la benne reste sous l'entière responsabilité du permissionnaire qui après enlèvement de la benne s'assurera du nettoyage de la chaussée.

ARTICLE 4 Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.

ARTICLE 5 La société Delmer domiciliée 414 rue de l'Egalité 59287 Lewarde
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de SIN LE NOBLE sont chargés chacun de l'application du présent arrêté.

Fait à GUESNAIN,

Le 24 mai 2018

Le Maire,

Maryline Lucas

